



L'ECHO DE LA BUTTE

Bulletin d'information communal n° 1

EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année s'est écoulée. Je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour 2018.

Le monde actuel est très violent : attentats, guerres, nous devons faire face et nous savons que notre pays reste fort et solidaire face à ces événements.

Durant cette année 2017, nous avons continué à faire évoluer la commune et à la rendre attrayante. Les travaux de la salle polyvalente concernant la mise en conformité aux normes d'accessibilité sont terminés. Nous en avons profité pour refaire les façades, les murs sur la rue et face à la salle, ce qui donne un environnement très agréable. L'Etat, le Département nous ont fait bénéficier de dotations qui permettent de réaliser les projets.

Le 19 janvier 2018, à 16 h 30, aura lieu l'inauguration en présence des officiels. Vous trouverez une invitation avec inscription dans le présent Echo de la Butte.

Certains travaux de voirie ont été réalisés sur la commune et d'autres vont l'être, en particulier l'entretien des chemins, la réfection de la rue du Pré d'Amour, ainsi qu'un traitement bicouche rue du Pâtural. Une aide a été demandée au Département dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal) et nous bénéficierons de la réserve parlementaire puisqu'elle nous a été attribuée début 2017.

Nous avons dû en juin assumer la suppression des contrats aidés dans un premier temps, puis ils nous ont été réattribués en octobre, mais la compensation de l'Etat a été ramenée de 67 à 50 %. Ces contrats n'ont qu'une durée de 6 mois. Donc, en mai 2018, les contrats des 2 personnes qui font fonction d'ATSEM à l'école ne seront plus aidés par l'Etat, ce qui va induire pour le budget de la commune un surcoût important.

Nous devons rester malgré tout optimistes, notre cadre de vie est très prisé, la position géographique de la commune et les infrastructures routières et autoroutières par rapport aux villes plus importantes est un plus. Les constructions sur la commune sont nombreuses et les naissances aussi. Malgré tout, la commune n'échappe pas aux actes de délinquance (cambriolages, voiture brûlée...). Je le rappelle ici, il est important d'être vigilants et de nous faire connaître en mairie les préjudices dont vous pouvez être victimes, nous sommes en relation avec la Gendarmerie.

Les élections sénatoriales ont bousculé l'exécutif de la communauté de communes Plaine Limagne dont nous dépendons. En effet, Monsieur Eric GOLD qui était Président a été élu Sénateur et a dû démissionner, en raison du cumul de mandats non autorisé. D'autres élections ont eu lieu. Monsieur Claude RAYNAUD, jusqu'alors Vice-Président, a été élu Président. Les autres membres de l'exécutif précédent ont été réélus et Monsieur Stéphane CHABANON, 1^{er} adjoint à Chaptuzat, est venu compléter la liste des Vice-Présidents. Le nombre des membres du Conseil communautaire reste inchangé, soit 38. Le profil du territoire (25 communes) et ses ambitions commencent à voir le jour. Un cabinet conseil a été mandaté pour guider les élus, afin que ceux-ci puissent en toute connaissance de cause prendre les meilleures décisions. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) va être lancé, un cabinet d'études sera choisi pour nous aider dans la démarche.

L'équipe municipale, très motivée, va continuer à travailler afin de mener à bien les différents projets. Vous pouvez compter sur nous.

ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES

- Lina CHEBAUT née le 8 février 2017 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- Romane CLUZEL née le 26 février 2017 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)
- Liam TARTIERE né le 18 juin 2017 à Beaumont (Puy-de-Dôme)

MARIAGES

Mariages célébrés à la mairie de Montpensier :

- Nicolas FERRANDON et Stéphanie DEFFRADAS le 4 février 2017
- Hervé MALOT et Julie REIGNIER le 14 mai 2017
- Damien GRIMAUD et Mélissa CHARETTE le 9 septembre 2017
- Sébastien VASSEUR et Mélanie LIMAGNE le 28 octobre 2017

DECES

- Simone PLANCHE veuve de Marcel LOLIGNIER le 15 juin 2017 à Aigueperse (Puy-de-Dôme)
- Odette GRAND veuve de Gérard LAURENCON le 18 juillet 2017 à Aigueperse (Puy-de-Dôme)

Compte-rendu succinct de la réunion de Conseil municipal du 29 novembre 2017

Modification des statuts de la CCPL (Communauté de Communes Plaine Limagne)

Les statuts de la CCPL ont été modifiés et chaque Conseil municipal des communes adhérentes doit délibérer. Afin que la Communauté de Communes ne perde pas le bénéfice de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée, il est important de modifier les statuts par la prise de compétences optionnelles. La compétence Eau n'était pas exercée jusqu'à ce jour. Le Conseil approuve la modification des statuts de la CCPL.

Demande de subvention au Conseil départemental pour des travaux de voirie (FIC 2018)

Le 15 février 2017, le Conseil a décidé de faire procéder à des travaux de voirie rue du Pâtural et rue du Pré d'Amour qui ont pour but d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et la durabilité de ces voies. Pour cette opération, la Commune a déjà obtenu une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur de 10 000,00 € grâce à la réserve parlementaire de Madame la députée. Une subvention peut également être demandée au Conseil départemental au titre du FIC 2018 (Fonds d'Intérêt Communal). En cumulant les deux aides, les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 66,46 %. Le Conseil charge le Maire de déposer auprès du Conseil départemental un dossier FIC 2018 pour des travaux de voirie rue du Pré d'Amour et rue du Pâtural.

Mise à disposition d'un terrain communal

L'entreprise de travaux publics IRRMANN-PAPON de Chaptuzat est intéressée par un terrain pour entreposer des matériaux. Le pré situé derrière le cimetière, cadastré YI n° 20 b, d'une surface de 3 093 m² lui a été proposé. Le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition précaire qui prévoit la création d'un accès empierré et la pose d'une clôture pour sécuriser le site, moyennant une redevance annuelle de 200,00 €. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention avec l'entreprise IRRMANN-PAPON.

Rythmes scolaires

Le Maire donne lecture d'un courrier du président de la CCPL (Communauté de Communes Plaine Limagne) qui s'engage à ouvrir les centres de loisirs tous les mercredis, journée entière. En conséquence, s'il est décidé de revenir à la semaine de quatre jours, les familles disposeront d'une solution d'accueil de leurs enfants les mercredis. Le maintien de la semaine à quatre jours et demi serait difficile à assumer pour des questions budgétaires en matière de personnel, du fait notamment de la suppression des contrats aidés. Après avoir délibéré, le Conseil décide d'organiser, à compter de la rentrée de septembre 2018, la semaine scolaire en quatre jours.

Dérogation pour un enfant scolarisé à Montpensier

Une famille, dont la fille est actuellement inscrite à l'école de Montpensier, a demandé à ce qu'elle soit scolarisée à l'école publique de Gerzat. Dans la mesure où les parents travaillent tous les deux sur l'agglomération clermontoise et notamment dans un commerce qu'ils viennent d'acheter à Gerzat, le soir, dans l'attente de leur retour, les enfants sont livrés à eux-mêmes. C'est pourquoi, une scolarisation à proximité du commerce éviterait ces désagréments. Le Maire précise qu'habituellement elle ne signe pas de dérogation scolaire mais, après conseil pris auprès de Madame Corinne SANCIER, Inspectrice de l'Education Nationale, dans ce cas précis, il serait judicieux d'accorder la scolarisation hors de la Commune du domicile. La Commune de Gerzat ne voit pas d'inconvénient à accueillir cette nouvelle élève et ne demande pas de participation financière à la Commune de Montpensier. Le Conseil accorde à la famille la scolarisation en cours d'année de leur fille à Gerzat.

Questions diverses

Offre de cession d'un terrain – Désignation des délégués au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) – Permanence des listes électorales – Location de la salle polyvalente – Inauguration de l'accessibilité de la salle polyvalente – Contrats aidés – Visite de la gendarmerie – Agenda.

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

La mairie de Montpensier n'instruit plus les dossiers de demande de cartes d'identité. Il faut s'adresser dans l'une des mairies suivantes équipées du dispositif de recueil des données biométriques :

Ambert – Aubière – Beaumont – Besse et St Anastaise – Brassac les Mines – Chamalières – Clermont Ferrand – Cournon d'Auvergne – Cunlhat – Gerzat – Issoire – Les Martres de Veyre – Lezoux – Pont du Château – Puy Guillaume – Riom – Rochefort Montagne – Saint Amant Tallende – Saint Eloy les Mines – Saint Georges de Mons – Thiers – Volvic – Bourbon l'Archambault – Moulins – Cusset – Le Mayet de Montagne – Saint Pourçain sur Sioule – Gannat – Vichy – Yzeure.

La prise de rendez-vous préalable est nécessaire. A compter de cette démarche, un délai de deux mois peut s'écouler pour obtenir le rendez-vous.

CALENDRIER DES FESTIVITES

Le calendrier des festivités 2018 est annexé à cet Echo. Les éventuelles modifications seront communiquées en temps utile.

DU NOUVEAU A LA TRESORERIE D'AIGUEPERSE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, plus aucune opération en espèces ne peut être réalisée au guichet de la trésorerie d'Aigueperse. D'autres moyens de paiement sont proposés sur place : carte bancaire ou chèque. Pour tout paiement en espèces, il faut se rendre au Centre des Finances Publiques de Riom, 49 rue de Toulon, 63200 Riom, téléphone : 04 73 64 53 80.

MESSAGE DE GENERATIONS MONTPENSIER

L'association de parents d'élèves "Génération Montpensier" remercie toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre aux différentes actions et manifestations proposées l'an passé. Grâce à vous, 1 400 € ont été reversés à la coopérative scolaire en 2017. Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2018 !

REMERCIEMENTS

Comme chaque année, la commune de Montpensier est largement fleurie grâce à la société Fleurs et Plantes d'Auvergne. Qu'ils en soient remerciés très chaleureusement !



SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE (SBA)

Le calendrier 2018 des collectes des bacs des ordures ménagères et de tri sélectif est annexé au présent Echo.

PERMANENCE DES ELUS

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chaque mercredi, un adjoint est présent de 18 h 00 à 19 h 00. Vous serez informés par voie d'affichage sur la porte d'entrée de la mairie, au plus tard le lundi qui précède, du nom de la personne présente à la permanence.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi	: 9h00 à 12h30	13h30 à 18h00
Mercredi	: 9h00 à 12h30	13h30 à 18h30
Jeudi	: 9h00 à 12h30	13h30 à 18h00



Le premier bulletin d'information de l'année 2018 est l'occasion pour le comité de rédaction de « L'ECHO DE LA BUTTE » de présenter ses meilleurs vœux à tous ses lecteurs.

Il vous rappelle que les colonnes de « L'ECHO DE LA BUTTE » sont ouvertes à tous.

